





## Règlement Intérieur de Radio Laser


Ce règlement intérieur vise à compléter les statuts adoptés par l'Assemblée Générale du 8 avril 2019. Il précise les règles de fonctionnement de Radio Laser et s'impose à tous les membres et utilisateurs de l'association : bénévoles, salarié.e.s, volontaires, stagiaires, invité.e.s.

### 1. Éthique




Les membres s'engagent à respecter l'éthique de l'association ainsi que la convention signée avec l'ARCOM (Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique). En particulier :

-  Propagande politique, idéologique ou religieuse interdite.
-  Le contenu des émissions ne doit en aucun cas porter préjudice à quiconque.

### 2. Respect Mutuel





Les membres s'engagent à respecter les convictions et opinions de chacun et coopérer dans un esprit de compréhension mutuelle et d'estime réciproque. 

### 3. Fonctionnement

-  Respect des horaires d'arrivée, de départ et des émissions à l'antenne.
-  Tenue correcte exigée, état de sobriété obligatoire.
-  Cotisations dues avant le 15 octobre ou le mois suivant l'arrivée des nouveaux bénévoles.

### 4. Locaux et Matériel

Toute personne utilisant les locaux et le matériel engage sa responsabilité civile en cas de dégradation et/ou détérioration.

-  Les locaux doivent être maintenus propres, en particulier les studios après chaque émission.
-  Respect des consignes de sécurité et des espaces communs.
-  L'utilisation de la connexion internet et des téléphones est réservée aux activités de l'association.
-  Téléchargements illégaux interdits. Respect des droits d'auteur pour la musique et les images.

Toute personne qui ne respecte pas cette interdiction sera tenue responsable.

Association Radio Laser - Espace Galatée - Rue du Cdt Charcot - 35580 GUICHEN

Tel : 02 99 57 06 20 - [www.radiolaser.fr](http://www.radiolaser.fr) - [administration@radiolaser.fr](mailto:administration@radiolaser.fr)

Agréée sous le n° 06 35 J 02 au titre de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire

Radio Laser a l'agrément des associations par le rectorat de Rennes

Organisme de formation professionnelle N° 53 35 09337 35 auprès du préfet de région de Bretagne

Agrément Entreprise Solidaire



🚫 Interdiction de fumer et/ ou vapoter dans les locaux. Téléphones en mode avion ou silencieux dans les studios.

📺 Le studio est ouvert aux salariés, aux stagiaires et volontaires et aux bénévoles animateurs adhérents de l'association.

👤 Présence d'un tiers uniquement avec validation du directeur ou du responsable des programmes.

🚫 Boissons et nourriture interdites dans les studios.

🔧 Pas de modification des installations ou branchements sans autorisation.

## 5. Représentation 📺

🗣️ Toute représentation de la radio lors d'événements (réunions, concerts, festivals...) nécessite l'autorisation préalable du directeur.

📄 Les accréditations ne peuvent pas être demandées directement.

## 6. Sanctions ⚠️

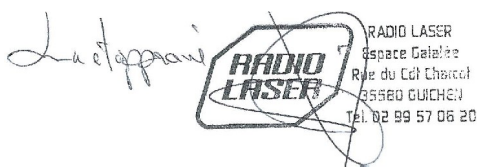
Le non-respect de ce règlement peut entraîner des sanctions (avertissement par courrier recommandé ou renvoi de l'association en cas de faute lourde).

🔄 Ce règlement peut être modifié et complété par le conseil d'administration en fonction des besoins.

Karim Djezzar  
Président de Radio Laser  
Signature



Laurent Montovert  
Responsable des programmes  
Signature



Date :  
Nom et Prénom du/de la bénévole

Signature

Association Radio Laser - Espace Galatée - Rue du Cdt Charcot - 35580 GUICHEN

Tel : 02 99 57 06 20 - www.radiolaser.fr - administration@radiolaser.fr

Agréée sous le n° 06 35 J 02 au titre de la Jeunesse et de l'Education Populaire

Radio Laser a l'agrément des associations par le rectorat de Rennes

Organisme de formation professionnelle N° 53 35 09337 35 auprès du préfet de région de Bretagne

Agrément Entreprise Solidaire